

Communiqué du collectif citoyen « Bassines non merci ! » du 9 mars 2018

Quelques jours après la Marche des Pigouilles du 4 mars 2018 à Mauzé-sur-le-Mignon, nous, citoyens du collectif « Bassines non merci ! », tenons à **remercier publiquement et chaleureusement les quelques 2200 « Pigouilleuses et Pigouilleurs », citoyens, élus, personnalités, journalistes, exposants du marché de producteurs, bénévoles... qui ont fait le déplacement et ont contribué tous ensemble et chacun à leur manière, à ce que cette journée historique soit une belle réussite**, ponctuée d'échanges constructifs, riches et variés, d'unité et d'intelligence, de symboliques fortes...

Nous regrettons que les promoteurs de la COOP de l'Eau 79 aient choisi délibérément d'organiser le même jour une « contre-manifestation », sachant pertinemment qu'en organisant un évènement calqué et simultané cela ne permettrait pas la rencontre et les échanges entre les différents interlocuteurs.

Nous réaffirmons à ce titre notre ouverture et **notre attachement au débat public et citoyen, et notre volonté d'être des acteurs à part entière sur ces dossiers**, et plus généralement sur les questions de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire, **sans dogmatisme et avec bienveillance envers les acteurs de la difficile profession agricole**, dont nous avons le plaisir de compter certains membres parmi nous ou nos sympathisants.

Dans cette optique, ayant appris que la COOP de l'Eau 79 organisait lundi 12 mars, à la suite de son Assemblée Générale, une **table ronde intitulée « L'eau : enjeu du territoire de demain ; les agriculteurs font le débat », nous avons souhaité saisir cette occasion pour participer à cette table ronde et que ces échanges puissent avoir lieu. Une demande a donc été adressée aux organisateurs** afin de permettre à tout un chacun d'être présent et d'assister à ces débats. Une fin de non-recevoir nous a été adressée, puisque non seulement **le public n'est pas admis à cet évènement privé, mais la présence d'une délégation restreinte à 4 membres de notre collectif n'a pas non plus été acceptée.**

Seule une brève rencontre entre 2 portes et 2 réunions nous a été accordée ce jour-là, **sans aucun égard pour la complexité du dossier et la profondeur des arguments qui nous opposent.** Nous déclinons donc bien évidemment cette proposition afin de **privilégier ultérieurement un vrai débat public digne de ce nom.**

Nous estimons que cela est révélateur du **manque de transparence** (pourtant revendiquée) et de considération de la part des porteurs du projet, qui font par là-même preuve d'une **obstination aveugle en dépit de la désapprobation majoritaire et croissante** à mesure que les citoyens sont informés des tenants et aboutissants de ces dossiers.

C'est pourquoi nous voulons réagir aux dernières annonces médiatiques de la COOP de l'Eau en date du 27 février 2018, en apportant point par point un complément d'information et de décryptage sous forme de **« droit de réponse » :**

- **Effet vitrine et taille des ouvrages :** la bassine qu'il était possible de visiter dimanche à Prahecq à l'invitation de la COOP de l'Eau est un ouvrage privé **dont les dimensions sont sans commune mesure avec celles des 19 bassines en projet** ; en effet, la surface en eau, « d'à peine » 2ha, est 3 fois plus petite que la moyenne des bassines projetées (et jusqu'à 6 fois plus petite comparée au projet d'Amuré !), et **son volume de stockage ne représente que 1,3% de celui des 19 bassines projetées !**
- **Intégration paysagère :** « bardage en peuplier local sur les stations de pompage et plantation de haies » : pourquoi pas, mais **ce n'est rien d'autre qu'un pansement sur une jambe de bois !** Il est question de planter entre 500 et 1700 mètres de haies autour des bassines pour les dissimuler, **à comparer avec les centaines de kilomètres de haies supprimées depuis les années 70 et qu'il faudrait restaurer dans l'ensemble du désert des parcelles irriguées**, afin de rétablir des corridors écologiques et un retour de la biodiversité y compris des espèces polinisatrices, de permettre la rétention d'eau à même les sols et de freiner le lessivage, de protéger les cultures des intempéries, d'enrichir les sols en matière organique...

- Mise en place d'un « Observatoire des assolements pour montrer l'évolution de la diversification des cultures » : il faut bien rappeler que c'est là la **première exigence de l'article 2 de la délibération 2017-252 du 9 novembre 2017 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui acte du financement de ces projets privés à hauteur de 28 millions d'euros d'argent public ! C'est donc contraint et forcé** qu'un tel observatoire serait mis en place, et **il ne constituerait pas pour autant un quelconque engagement à instaurer des pratiques plus respectueuses des terres, de l'eau et des hommes**, ne serait-ce même que dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable ! **Pourquoi une telle réticence à s'engager** si ces bassines sont bien destinées à varier et améliorer les pratiques comme on voudrait nous le faire croire ?
- « Passer de nouveaux contrats avec l'industrie agroalimentaire » : **l'enjeu des bassines est bien là**, et il est primordial de comprendre de quoi il est question : si quelques « petits agriculteurs », maraichers bio ou polyculteurs-éleveurs, pourraient effectivement bénéficier de stockages d'eau et serviraient ainsi de « vitrine » à l'ensemble des irrigants raccordés de la COOP de l'Eau 79, la « **sécurisation** » de l'eau pour les irrigants raccordés (au détriment des irrigants non raccordés) et l'investissement colossal mis en jeu leur permettra – voire les contraindra – à s'engager dans des cultures « à très forte valeur ajoutée » comme la **culture sous contrat de semences ou de légumes de plein champ**, cultures qui ne permettent plus aux exploitants d'exprimer leur savoir-faire puisque **tout est imposé par le contractant**, et qui requièrent **environ 5 fois plus d'intrants chimiques que le maïs déjà tant décrié !**

Ces quelques éléments de compréhension témoignent bien de la **duplicité du message de la COOP de l'Eau 79 et de ses partenaires institutionnels ou agro-industriels**, duplicité déjà mise en évidence en particulier par la Coordination pour la Défense du Marais Poitevin sur le **principe-même de la substitution**, puisque la réalisation des bassines entraînerait en fait une **augmentation des prélèvements pour l'irrigation d'environ 80% par rapport aux prélèvements réels moyens de la période 2006-2014** (on passerait d'environ 10 à 18 millions de mètres cubes annuels prélevés) !

En conclusion, nous insistons sur le fait que **la supercherie ne prendra pas et que nous, citoyens du collectif « Bassines non merci ! », continuerons d'agir avec détermination et par tous les moyens possibles** afin qu'il en soit ainsi.

Nous en appelons ainsi à la COOP de l'Eau 79 de faire la lumière sur ces aspects cruciaux et d'accepter le jeu du débat public et citoyen, et à ses membres qui ne seraient pas concernés par ces pratiques décriées ici de prendre leur distance avec ces projets afin de contribuer avec nous et l'ensemble des acteurs qui le souhaitent à la réflexion commune qui permettra d'aboutir à un véritable projet de territoire partagé.

Encore une fois et tant qu'il sera nécessaire, avec la plus grande fermeté : **NO BASSARAN.**

